

nom du Gouvernement. A ce propos, vous me dites : « Donnez au pays les noms de tous ceux qui se sont engagés envers vous privément, mais solennellement. »

Ne vous est-il pas venu à la pensée que vous êtes un peu exigeant ? Il me faudrait donner au pays les noms de tous les membres du Parlement, des sénateurs, des journalistes et autres amis qui m'ont fait visite, pendant deux mois, à Montréal, et qui presque tous se sont engagés à soutenir la minorité de Manitoba dans sa lutte pour ses écoles ? Il n'y a aucune raison de mettre tous ces noms devant le public ; je ne vous les donnerai pas ; la chose est d'autant moins nécessaire qu'il est évident que cette liste de noms ne vous satisferait pas ; puisqu'elle ne contiendrait absolument qu'un seul nom de ministre fédéral et ce nom, vous est connu, c'est celui de

L'HON. M. CHAPLEAU

Précisément nous y voici. — Eh bien ! oui, nous y voici, et qu'est-ce qu'il y a à votre service ? — M. Chapleau était membre du cabinet fédéral ! — Sans doute, mais, quelle est la loi qui défend à un membre du gouvernement de ne pas parler et qui me défend à moi de lui répondre ? — M. Chapleau était Secrétaire d'Etat dans le gouvernement de Sir John Macdonald ! — Oui, il l'était et je le savais. — Oh ! alors, il négociait au nom de Sir John Macdonald, c'est-à-dire, du gouvernement. — Pas du tout, Monsieur, si c'est là précisément où vous faites erreur, M. Chapleau m'a déclaré *positivement* qu'il ne parlait ni au nom, ni par l'autorité du Premier Ministre, qu'il ne le faisait qu'en son nom, à lui individuellement, que ses paroles n'engageaient que sa responsabilité personnelle. Cette visite de sa part, n'était nullement officielle, mais bien une visite privée, comme celle de l'ami qui l'accompagnait.

Quand j'écrivais : « d'autres se sont engagés privément, mais solennellement, » je pensais à M. Chapleau, comme à d'autres ; je savais que mon neveu y penserait ; je savais aussi, que ni l'un ni l'autre de nous deux ne croirait que cela voudrait dire que M. Chapleau avait négocié, au nom du gouvernement ; pas plus que cela voudrait dire que j'avais fait des concessions ou des compromis d'une nature quelconque. Vous ajoutez : « La question en jeu était trop importante pour que vous ayez accepté des engagements qui ne vous eussent point paru autorisés. » Quelque importante que fut et soit la question, je ne pouvais accepter que ce qui m'était donné : des engagements privés et personnels, empruntant aux personnages une certaine solennité, mais n'allant pas au-delà.

Toujours sous l'impression que mon entrevue avec M. Chapleau était une entrevue officielle, où le gouvernement se trouvait engagé d'une manière ou d'une autre, par des promesses en son nom, vous me dites : « Vous avez ajouté foi. A ce point que

LA LETTRE COLLECTIVE

que Nos Seigneurs les Evêques du Canada, devaient signer et publier ne vit pas le jour. »

Evidemment en parlant ainsi vous ne vous doutez pas de la réponse que vous me forcez de vous donner. Eh bien ! Monsieur, je dois vous dire que cette fameuse lettre pastorale dont on a tant parlé, n'a jamais existé à ma connaissance du moins. Moi, pour un, et vous avez insinué que j'en étais l'auteur,